Envoyé en préfecture le 02/06/2026
Reçu en préfecture le 02/06/2026
Publié le
ID : 022-212203327-20260518-3322629_STRIM-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-TRIMOEL

SÉANCE du 18 mai 2026 à 20h30

L'an deux mil vingt-six, le 18 mai à 20h30, le Conseil municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Mme VALO Annie, Maire

Date de convocation : 12 mai 2026

Présents : VALO Annie, ROBIN Stéphane, LE MASSON Mélinda, LE GROS Alexis, BLANCHARD Denis BLANCHARD Fabienne, CHEREUL Émeline, LENOIR Pierrick, POROTTO Mélanie, ROCABOIS Tanguy, RONDEL Stéphane, SOULABAIL Alexandre, VÉRON Maëva.

Absents excusés : BREXEL Charlène, LE FEUVRE Bernard

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Alexandre SOULABAIL a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

332.26.29
Objet 5.3.1 _ Désignation correspondants ENEDIS et Défense

Madame le maire présente au Conseil municipal les deux sollicitations reçues pour la désignation de référent :

1 - Vu le mail d'ENEDIS en date du 30 avril 2026 demandant le nom d'un correspondant « tempête » dont Les missions seront :

- ✓ D'assurer une diffusion efficace des informations et des consignes de sécurité auprès des habitants,
- ✓ D'accélérer le diagnostic des dégâts et la localisation des incidents,
- ✓ De Faciliter la priorisation des actions de réalimentation

2 - Vu le courrier du chef d'état-major des armées en date du 5 mai 2026 demande la nomination d'un correspondant de défense dont le rôle sera d'être au contact des jeunes et des parents de la commune, de les sensibiliser à la possibilité de réaliser un service national.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Article 1 : Désigne M. Pierrick LENOIR, référent tempête auprès d'ENEDIS et M. Alexis LE GROS, suppléant.

Article 2 : M. Stéphane ROBIN, référent défense et M. Tanguy ROCABOIS, suppléant.

Fait et délibéré à ST-TRIMOEL, lesdits jours, mois et an
Certifié conforme, le 26 mai 2026

Le Maire,
Annie VALO

Le Secrétaire de séance,
Alexandre SOULABAIL

MAIRIE de SAINT-TRIMOEL 22510 Côtes d'Armor

Madame le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de son acte. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en excès à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.